

DES FORÊTS COMME MESURE RÉPARATRICE À LA POLLUTION

Un jugement qui fera époque Par J.M. Latreille, Saint-Anicet

C'est une longue histoire dont l'origine remonte au 9 août 2004. Jean-Luc Génier, son épouse Monique et leurs deux enfants, des résidents du rang Sainte-Marie dans le secteur Saint-Timothée de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield profitaient, à l'extérieur, d'une belle soirée chaude d'été. Vers 22h00, soudainement, un brouillard épais envahit leur cour et les environs. Une odeur âcre, accompagnée d'une irritation des voies respiratoires avec difficulté à respirer, les oblige à consulter à l'urgence de l'hôpital. Ils ont appris par la suite qu'un rejet accidentel de gaz (trioxyde de soufre, SO₃) était survenu ce soir-là à la compagnie de produits chimiques *Zinc électrolytique du Canada* (CEZinc) générant un nuage toxique qui a envahi le sud-est de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield dont le secteur Saint-Timothée. Puis le nuage a parcouru une longue trajectoire en direction de Melocheville pour atteindre l'ouest de la Ville de Montréal. Sur son trajet, ce gaz irritant a affecté ou incommodé plus de 5000 personnes dont un certain nombre a présenté une crise d'asthme.

Dès 2004, un recours collectif a été intenté. Les procédures initiales ont été longues, contestées et retardées par des appels et des vices de procédures et ont duré plusieurs années. En 2016, on a sollicité Jean-Luc Génier pour occuper la fonction de représentant des membres du recours collectif et finalement, le 23 mai 2018, la Cour supérieure a désigné officiellement Monsieur Génier comme représentant. Par la suite, la machine judiciaire menant à l'indemnisation des victimes a tourné rondement.

En 2018, des négociations avec les représentants de la compagnie CEZinc ont été entreprises en vue d'en arriver à une entente d'indemnisation des membres faisant partie du recours collectif. Les objectifs financiers du dédommagement des victimes, d'abord fixés de façon démesurée à 900 millions de dollars, ont été réduits au montant plus réaliste de 1 600 000 \$. En conséquence, une fois les frais juridiques acquittés, l'indemnité accordée à chacune des réclamations, plus de 5000, serait très faible et donc non pertinente. Jean-Luc Génier a alors eu la brillante idée de

proposer à la table de négociation de limiter l'indemnité individuelle aux cas les plus graves et, comme mesure réparatrice, de consacrer une somme de 500 000 \$ à des projets à caractère environnemental. Améliorer la qualité de l'environnement des victimes du nuage toxique leur rendra beaucoup plus service que l'ajout de quelques dollars à leur portefeuille.

Ce fut une intuition gagnante car non seulement la table de négociation a finalement accepté cette proposition mais le Tribunal de la Cour supérieure, auquel on a soumis cette entente, l'a entérinée dans son jugement du 26 août 2021. La juge Chantal Masse confirme que « ... *Aucun autre membre* (du recours collectif) ... *ne sera éligible à une indemnisation individuelle ...* » (parag. 3,12). « *En lieu et place d'une indemnisation individuelle, une somme de 500 000 \$ sera prélevée à même la somme forfaitaire pour mettre en œuvre un ou des projets à caractère environnemental ...* » (parag. 3,13).

« *Le Centre d'intendance écologique Latreille (CIEL), un organisme à but non lucratif fondé en 1996 et ... propose de se porter acquéreur des terrains. CIEL protège déjà des territoires naturels ...* ». (parag.5,6).

« *Le Tribunal considère que le Centre d'intendance écologique Latreille (CIEL) dont le président a témoigné lors de l'audience a consenti à ce que le Tribunal le vise par une ordonnance même s'il n'est pas partie aux procédures. ...* ». (parag. 6)

« *... Les membres* (du recours collectif) *bénéficieront directement de la mesure puisqu'il s'agit de préserver leur environnement, celui-là même dont la qualité a fait l'objet d'une atteinte lorsque le nuage toxique s'est déplacé dans la région. ...* » (parag. 16).

Un deuxième jugement daté du 10 mars 2022, accorde à CIEL un montant supplémentaire (reliquat) de 100 000 \$ portant à 600 000 \$ le total de l'aide financière ordonnée par la Cour en vue de permettre à CIEL d'acquérir de nouveaux territoires naturels qui deviendront par conséquent des aires protégées pour le bénéfice

des victimes du nuage toxique et des générations futures. Grâce à cette aide financière, CIEL a pu faire l'acquisition de deux territoires naturels totalisant 94 hectares et situés dans le périmètre de la zone géographique reconnue par le Tribunal comme comprise à l'intérieur d'une distance raisonnable du parcours du nuage toxique.

Ainsi, l'intervention de Jean-Luc Génier, comme représentant des membres du recours collectif, a inspiré la Cour supérieure du Québec dans sa

décision finale mettant un terme à cette saga judiciaire qui a suivi l'épandage accidentel d'un nuage toxique en 2004. Par ces deux jugements, la juge Chantal Masse a réussi, en appliquant les règles de la loi, à faire de la création d'aires protégées une mesure compensatoire et réparatrice pour un délit à caractère environnemental. À notre connaissance, ce jugement est sans précédent et fera époque dans les annales de la justice au Québec.

NOUVELLES DU CIEL

COTISATION ANNUELLE

Le 14 août dernier, le conseil d'administration a voté une résolution à l'effet d'augmenter le coût de la cotisation annuelle des membres à compter du 1^{er} janvier 2023. La cotisation d'un membre adulte passera donc à 20\$. Pour les jeunes de moins de 18 ans, la cotisation reste inchangée à 5\$. Pour les compagnies, la cotisation est augmentée à 40\$. Un reçu pour fin d'impôt sera remis pour les dons de 40\$ et plus à ceux qui en font la demande.

MEMBRES À VIE

Notre conseil d'administration a convenu d'accorder le statut de membre à vie à toute personne ayant fait un don de 1000\$ ou plus à notre organisme. Actuellement, 11 personnes sont reconnues membres à vie de notre organisme. Leur nom sera divulgué à la prochaine assemblée générale annuelle, le 11 juin 2023.

RENCONTRE AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Le 13 octobre 2022, le CA de CIEL a rencontré le conseil municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka pour l'informer et discuter des problèmes éprouvés par notre organisme à la *Réserve naturelle de la Baie-des-Brises*. Nous remercions le maire et les 6 membres du conseil pour leur écoute et leur désir de collaboration.

RENCONTRE AVEC LES CITOYENS DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Les citoyens de cette municipalité, en particulier les résidents voisins de la *Réserve naturelle de la Baie-des-Brises*, ont été invités à une rencontre d'information et d'échange portant sur les perspectives d'avenir de cette réserve naturelle. La rencontre s'est tenue le 5 novembre 2022 à la salle communautaire de cette municipalité. Nous reviendrons dans la prochaine édition de *L'intendant* (no 59, fév. 2023) avec plus de détails sur cette rencontre et sur le projet de création d'un comité local qui aura pour mandat d'assurer l'intégrité de la réserve naturelle.

DANS LE JOURNAL LA PRESSE DU 17 JUILLET 2022

Les feuillus captent plus de carbone que les conifères

Le fait de planter des arbres sur d'anciennes terres agricoles est-il la meilleure option pour capter du carbone ? Pas nécessairement, du moins pas selon une équipe de chercheurs québécois qui s'est intéressée à la question. Leurs travaux ont permis de mesurer la quantité de carbone fixée dans les plantes et dans le sol de 26 terrains laissés en friche et de 23 autres terrains qui avaient été reboisés avec des épinettes blanches. Sur une période de 50 ans, la quantité de CO₂ captée par les deux terrains en Abitibi était comparable. L'une des explications, c'est que lorsqu'on laisse des terres se régénérer naturellement, une plus grande diversité d'arbres, dont des feuillus, prend place. Or, les feuillus captent plus de carbone que les conifères. L'étude québécoise a été publiée dans la revue *Plant and Soil*.

ACQUISITION D'UN NOUVEAU TERRITOIRE BOISÉ DANS LA MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER



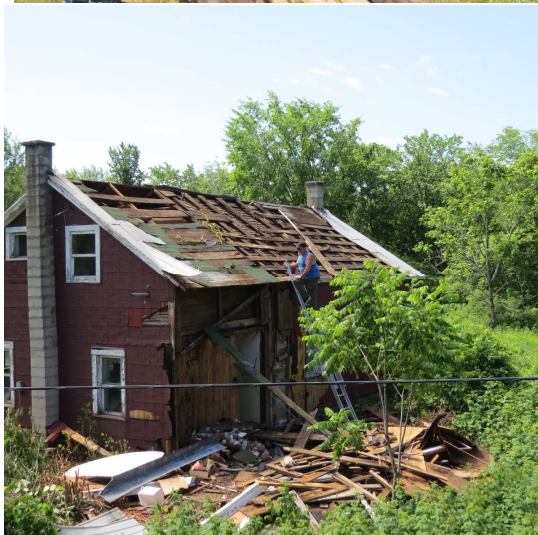
Jean-Marie Latreille, Jean-Luc Génier, André Hébert et Pierre Léger sur le site du nouveau territoire le 24 mai dernier.

Avec en main un montant substantiel, provenant du fonds d'indemnisation d'un recours collectif (voir article p. 1), le Centre d'intendance écologique L. (CIEL) a pu présenter une offre d'achat sur un lot boisé de 84 hectares situé dans la municipalité de Godmanchester. L'offre était toutefois conditionnelle car il manquait la somme de 155 000 \$.

Dans une course contre la montre pour respecter l'échéance de l'offre d'achat, le Centre d'intendance écologique L. (CIEL) a lancé, au printemps dernier, une campagne de financement qui a réussi à amasser la somme manquante (voir remerciements p.4).

Le succès de cette campagne de financement a permis, le 24 mai dernier, aux deux mandataires de CIEL, Jean-Marie Latreille et Jean-Luc Génier, de signer devant notaire le contrat d'achat du lot situé au 3116, rang 4 à Godmanchester. Une servitude de conservation intégrale à perpétuité sur ce lot a été incluse dans le contrat.

L'organisme tient à remercier tous les contributeurs de la campagne de financement qui, par leur générosité et leur conscience environnementale, ont permis l'ajout de cette aire de conservation dans notre région. Un communiqué de remerciement publique à cet effet a été publié dans un journal régional (Journal Saint-François, 28 septembre 2022, p. 3). CIEL est maintenant le propriétaire de près de 240 hectares de terres destinées à la conservation de notre patrimoine naturel. C'est un beau cadeau de biodiversité pour les générations futures!



REMERCIEMENTS

Nous tenons à souligner le travail bénévole d'un groupe de personnes qui ont investi temps et beaucoup d'efforts pour démanteler, démolir et enlever les bâtiments vétustes et abandonnés depuis plus de 20 ans (maison et grange) situés sur ce nouveau territoire. La nature reprendra ses droits sur la parcelle de terrain où se situaient ces bâtiments. Ces personnes ont de plus aménagé un point d'accès pour faciliter l'entrée des membres de notre équipe de surveillance et des visiteurs occasionnels ainsi qu'un sentier pédestre.

Les bénévoles sont :

Pierre Cuierrier
 Pierre-Charles Cuierrier
 Normand Cuierrier
 Pierre Léger
 Daniel Leblanc
 Jean-Luc Génier
 Paulette Castagnier

Sur les photos :

HAUT : Pierre Léger près de la grange qui vient d'être démantelée. Photo prise le 14 juillet 2022.

BAS : Pierre Cuierrier sur un échelle en train d'enlever des pièces du toit de la maison à démolir. Photo prise le 4 juillet 2022.



REMERCIEMENTS POUR UNE GÉNÉROSITÉ EXCEPTIONNELLE!

Le *Centre d'intendance écologique Latrelle (CIEL)* tient à remercier les personnes qui ont répondu à l'appel lors de la campagne de financement en avril dernier et qui a permis de recueillir la somme de 155 740,00\$. Grâce à ce montant, l'organisme CIEL a pu faire l'**acquisition d'un magnifique boisé de 84 hectares dans Godmanchester**. Ainsi, l'organisme atteint maintenant près de 240 hectares protégés. C'est donc avec une grande reconnaissance que nous présentons la liste des 86 généreux donateurs qui, par ce geste, démontrent l'importance qu'ils accordent à **la protection de la biodiversité**, une condition essentielle à l'existence de l'humanité sur la planète.

DONATEURS CAMPAGNE DE FINANCEMENT PRINTEMPS 2022 :

De St-Anicet : Agathe Brisebois Deborah Cope Johanne Dunberry	Réjean Génier Ken Hamilton Gérard Berthold Robert Howson	Normand Jacob Aline Ladapelle Jean-Marie Latrelle Manon Leduc	Marcel Lemay Pierre Lussier Courtney Mullins André Picard	Nicole Poissant Lise Quenneville Roland Robitchaud Rose Tailleur-Wattie
De Salaberry-de-Valleyfield... Jean Amlaud, AREC Denise Bazinet Denise Boileau Denis Bourdeau	Richard Carrière Gisèle Daoust Monique Fournier France Génier Jean-Luc Génier Louise Goulet Céline Julien	Sylvie Labonde Marie-Andrée Lanctôt René Lanctôt Donald Leblanc Maurice Legault Serge Lussier Jérémy Marcoux	Réjean Meloche Dr Guy Léger Pierre Léger Claire Montcalm André Morin Dre Jocelyne Paulin Jacques Primeau	Gérard Racine Dominique Reynolds Marie Reynolds Denise Saint-Aubin Lucette Tétrault Jean-Yves Touchette
Dr. Daniel Leblanc, Bainsville, Ont. Marc Leblanc, Boucherville Placements Hebden inc., Brossard Jean-Marc Fournier, Châteauguay Maryse Legault, Châteauguay Paulette Castagnier, Godmanchester Johanne Ratelle, Godmanchester William Dawson, Hemmingford Catherine Stratford, Hemmingford Claude Estruy, Hinchinbrooke Gérard Lussier, Hinchinbrooke	Marianne Roy, Hinchinbrooke Comité réhabilitation riv. Châteauguay, Howick Louis-Philippe Chartrand, Huntingdon Me Nathalie Daoust, Huntingdon Uise Lafleur, Huntingdon Dr Jude Rémillard, Huntingdon Ramona Rougerie, Huntingdon Louise Falcon, Longueuil Cécile Fugulin, Montréal Catherine Hébert, Montréal Marianne Latrelle, Montréal Diane Sauvé, Montréal	Urbain Génier, N.-D.-de-l'Île Perrot Danielle Chasle, St-Blaise-sur-Richelieu André Delage, St-Blaise-sur-Richelieu Daniel-Alain Dagenais, St-Laurent Phillippe Bélisle, St-Stanislas-de-Kostka Denise Dumas, St-Stanislas-de-Kostka Serge Tessier, Ste-Barbe Sylvain Legault, Ste-Martine Nicole Raymond, Ste-Martine Sylvie Normandeau, Sutton Germain Dubuc, Vaudreuil-Dorion		